

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1373

présenté par

Mme Dubié, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, M. Falorni, M. Giacobbi,
M. Giraud, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Orliac, Mme Pinel, M. Robert,
M. Saint-André, M. Schwartzberg, M. Tourret et Mme Hobert

ARTICLE 16

À l'alinéa 7, après la référence :

« II. – »

insérer les mots :

« En concertation avec les autres collectivités territoriales, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel dont l'objectif est d'éviter les risques d'un manque de concertation entre la région et les autres collectivités territoriales.